



Ile-de-France

Anne
Balliet,
directrice
général
du
Syndicat
des
transports
d'Ile-de-
France

« Près de vingt schémas de principe à adopter avant la fin 2002 »

LA SEMAINE REGIONS

N° 5122 du 25/01/2002 - page 29 , 492 mots

Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

Le décret du 9 octobre 2001, relatif aux nouveaux statuts du Syndicat des transports d'Ile-de-France supprime la fonction de vice-président délégué et crée celle de directeur général. Qu'est-ce que cela change ?

Le vice-président délégué était issu du conseil d'administration, ce qui pouvait créer une certaine confusion des fonctions. Désormais, les missions sont relativement clarifiées entre un conseil d'administration composé à parité de représentants de l'Etat et des collectivités locales (34 au total) et ses services avec à leur tête un directeur général. A ce titre, mon rôle est de préparer et de mettre en oeuvre les décisions du conseil d'administration et de rendre compte à tous les mandants, qu'il s'agisse de l'Etat ou des collectivités territoriales. Par ailleurs, le directeur général est désormais clairement désigné comme étant l'ordonnateur des dépenses. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

Quels sont les principaux enjeux la réforme du **STIF** ?

L'entrée de la région, attendue depuis 20 ans, constitue une avancée décisive. Le rôle de l'autorité organisatrice des transports qu'est le **STIF** dispose des moyens de changer de consistance à partir du moment où il y a contractualisation avec la SNCF et la RATP. Comment les relations entre les deux principales entreprises de transport et le **STIF** vont-elles se dérouler ? Jusqu'à maintenant, elles ne rendaient compte qu'à l'Etat. Elles vont devoir davantage compter avec les élus de proximité. C'est l'un des enjeux de la réforme.

Quels sont vos grands chantiers pour 2002 ?

Une des priorités, c'est de rattraper un certain retard pris par le contrat de Plan Etat-région 2000-2006. Compte tenu de la « clause de revoyure » de 2003, je dois, d'ici à la fin 2002, proposer au conseil d'administration l'adoption des schémas de principe de toutes les opérations inscrites dans le contrat de plan, soit entre 15 et 20, si l'on exclut ceux déjà adoptés. Nous souhaitons également renforcer notre service d'études générales pour mieux connaître les besoins des usagers et donc renforcer notre rôle de proposition en termes de développement de l'offre de transport et d'amélioration de la qualité du service. Nous devons aussi être plus réactif sur le terrain de la qualité de service. Pour mener à bien ces chantiers, nous avons une quinzaine d'emplois à pourvoir très rapidement.

Concernant l'amélioration de la qualité du service, quelle est la marge de manoeuvre du **STIF** ?

La contractualisation au travers des contrats d'objectifs signés en juillet 2000 et dont nous dresserons un premier bilan courant février doit faire jouer un certain nombre de leviers permettant d'accompagner les entreprises de transport. Le **STIF** est un nouveau partenaire dans le jeu, qui apporte beaucoup d'argent - de l'argent public - et qui est là pour agir sur les entreprises de manière à ce qu'elles répondent encore mieux aux besoins des usagers. Comme l'illustre sa participation au programme de rénovation des rames SNCF.

NATHALIE MOUTARDE

Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

© Construction Expert - 2001
une filiale du Groupe Moniteur